

ENQUÊTE PUBLIQUE

ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITÉS CLASSÉES EN VERTU DU DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande de maintien de stockage de deux citernes aériennes de gaz propane d'une capacité nominale de 8750 litres dans un parc résidentiel, ainsi que la régularisation d'une prise d'eau souterraine

Situation : Parc Résidentiel « La Jussière » - 5670 Vierves-sur-Viroin

Exploitant : sprl La Rose Noire

Les parcelles concernées par cette demande sont : Section B 19 X6 – 19 L8 – 19 N8

Le dossier peut être consulté à l'administration communale à partir du **25 octobre 2021**

Date de l'affichage de la demande	Date de l'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à
20 octobre 2021	25 octobre 2021	Administration communale de Viroinval Parc communal 5670 Nismes 8 novembre 2021 à 11 H	Administration communale de Viroinval Parc communal 5670 Nismes

Le bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service (de 9 h à 12 h et 14h à 16h) **exclusivement sur rendez-vous.**

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à clôture de l'enquête.

Du demandeur	Des agents communaux délégués à cet effet	Du fonctionnaire technique
Sprl La Rose Noire Parc Résidentiel « La Jussière »	Madame Lucie BATE Service Cadre de Vie 060/31.00.16 lucie.bate@viroinval.be	S.P.W. D.P.A. M. MONACHINO – Fonctionnaire Technique (Agent traitant – Mélanie OP DE BEEK) Avenue Reine Astrid, 39 5000 NAMUR tel. : 081/71.53.54

Le Collège Communal est l'autorité compétente pour statuer sur la présente demande de permis d'environnement en vertu de l'article 13, alinéa 1^{er}, du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

Le projet ne doit pas être soumis à évaluation complète des incidences et une étude d'incidences sur l'environnement n'est donc pas nécessaire.

A Viroinval, le 20 octobre 2021

La Directrice Générale,
Singrid PHILIPPE

Le Bourgmestre,
Baudouin SCHELLEN